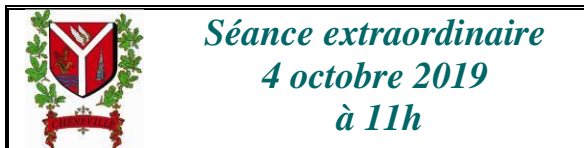


# MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance extraordinaire, tenue le 4 octobre 2019, à 11h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 63, rue de l'Hôtel-de-Ville à Chénéville, est présidée par le maire, monsieur Gilles Tremblay, en présence des conseillers suivants: monsieur Gaétan Labelle, monsieur Maxime Proulx Cadieux, monsieur Normand Bois et madame Sylvie Potvin.

Absences motivées : madame Nicole Proulx Viens et monsieur Yves Laurendeau

La directrice générale par intérim, madame Krystelle Dagenais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

## **L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Réparation des fissures sur montée Dinel**
- 4. Parole au public**
- 5. Levée de la séance**

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la directrice générale par intérim a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil et en a affiché une copie aux deux endroits décrétés pour ce faire. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de cet avis tel que requis par la loi.

### **1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le Maire, Gilles Tremblay constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 11h devant 0 personne.

### **2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2019-10-223

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

**QUE,**

L'ordre du jour est accepté tel que signifié par la directrice générale par intérim dans l'avis de convocation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **3- RÉPARATION DES FISSURES SUR MONTÉE DINEL**

2019-10-224

**Réparation des fissures sur montée Dinel**

**ATTENDU QUE** la montée Dinel nécessite des réparations de fissures;

**ATTENDU QUE** Pavage Intercité propose ses services au coût de 5.00\$ le mètre ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Normand Bois et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la réparation de fissures sur la montée Dinel jusqu'à concurrence de 10 000.00 \$ incluant les taxes;

**QUE,**

La dépense soit appliquée au compte # 02-32001-523 et financée par le surplus non-affecté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4- PAROLE AU PUBLIC**

**5- LEVÉE DE LA SÉANCE**

2019-10-225

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

**QUE,**

La présente séance soit et est levée à 11h05.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\_\_\_\_\_  
Gilles Tremblay, Maire

\_\_\_\_\_  
Krystelle Dagenais, Directrice générale par intérim et secrétaire-trésorière par intérim

Je soussigné, Gilles Tremblay, maire de la municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.